



Mercredi 8 avril 2020 #17

## Covid-19 : Récapitulatif des mesures à date

- **Synthèse des aides et mesures pour la profession d'avocat**

Le CNB vous transmet une synthèse récapitulative des aides prévues pour la profession d'avocat durant la crise sanitaire du Covid-19 : mesures économiques, mesures administratives et mesures réglementaires liées au fonctionnement des juridictions.

[Consulter la synthèse](#)

- **Lettre du ministre des Solidarités et de la Santé sur les indemnités journalières**

Dans un [courrier du 19 mars 2020](#), nous avons envoyé un courrier au ministre des Solidarités et de la Santé visant à alerter sur la situation de certains avocats rencontrant des difficultés suite à la déclaration d'un arrêt de travail pour garde de proches malades du Covid-19.

Vous nous avez informé de vos nombreuses difficultés rencontrées en pratique et nous avons eu connaissance des refus de prise en charge des arrêts maladie pour ce motif. Nous avons donc saisi une nouvelle fois le ministre dans un [courrier du 7 avril 2020](#), afin qu'il adresse à nouveau des instructions claires et directes aux CPAM.

Dans un [courrier du 7 avril 2020](#), le ministre des Solidarités et de la Santé nous a répondu et confirme l'accès aux avocats des indemnités journalières pour la garde d'enfants ou pour les [personnes vulnérables](#) vis-à-vis du Covid-19

Cette dérogation obtenue par la profession d'avocat permettra un versement des indemnités journalières de façon rétroactive.

Si vous êtes concerné par une de ces deux situations, nous vous invitons à faire ou à renouveler votre demande d'indemnités journalières sur la [page dédiée de l'Assurance maladie](#) et au besoin à faire valoir ce courrier.

[Lire le courrier](#)


[Faire ou renouveler une demande](#)

## RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)